

Conseil municipal du vendredi 09 juin 2023
Note de synthèse

1) Elections sénatoriales – Election des délégués et des suppléants.

En vue de l'élection de leurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 09 juin 2023 par décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs.

Pour l'essentiel

Par rapport à l'effectif légal du conseil municipal (27), le nombre de délégués à élire est de 15, le nombre de suppléants est de 5.

Ils sont élus parmi les conseillers municipaux et par les conseillers municipaux (de nationalité française), sans débat au scrutin secret simultanément, sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste doit comporter des candidats aux fonctions de délégués et de suppléants et donc, comme indiqué ci-dessus, être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

La déclaration de candidature est déposée auprès du Maire jusqu'à l'ouverture du scrutin. Elle est rédigée sur papier libre, comporte le titre de la liste présentée et les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

A l'ouverture de la séance, un bureau électoral, présidé par le Maire, est installé et est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux les plus jeunes présents à l'ouverture de la séance. Des enveloppes de vote seront mises à disposition des élus

L'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 est donc joint à la présente pour notification aux conseillers municipaux ainsi que la fiche pratique élaborée par les services préfectoraux et le décret n°2023-257 du 06 avril 2023.

Ces documents sont également consultables dans le dossier du conseil municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.